

La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le consommateur et l'emploi

Déclaration du groupe des professions libérales

Des entreprises telles qu'Uber, Leboncoin, Blablacar ou encore Airbnb étaient encore inconnues il y a moins de 10 ans. Aujourd'hui, ce sont des acteurs incontournables de notre économie et surtout de notre vie quotidienne. Les points communs de ces blockbusters sont d'avoir été initialement conçus pour répondre à un besoin de services entre particuliers avant de devenir, en très peu de temps, des leaders mondiaux bousculant au passage les acteurs traditionnels des secteurs concernés.

Comme toute révolution, la révolution numérique porte un processus de destruction créatrice :

- destruction d'une part, avec la disparition progressive des emplois non qualifiés dont le nombre est déjà en baisse avec la fragilisation de certains secteurs d'activité ;
- créatrice de nouveaux emplois par ailleurs, puisque *65 % des écoliers d'aujourd'hui pratiqueront, une fois diplômés, des métiers qui n'ont pas encore été inventés ; et que de nouveaux besoins de consommation naîtront de la société numérique.*

La révolution numérique modifie en profondeur notre façon de travailler, de vivre, de consommer et de communiquer. Mais chaque citoyen doit pouvoir bénéficier des formidables opportunités qu'elle offre ; ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Ainsi, comme le souligne l'avis du CESE, il est primordial :

- de résorber la fracture numérique par une couverture intégrale en internet fixe et mobile de l'ensemble du territoire ;
- de mettre en place une réelle stratégie à l'échelle européenne ;
- et d'investir encore plus dans la formation.

Sur ce dernier point, saluons l'initiative de l'« *Ecole 42* », l'unique école d'informatique entièrement gratuite sans condition de diplôme qui s'est lancée dans l'autoformation sur cette nouvelle économie.

Le monde numérique abolit les frontières de lieux, d'espace et de temps mais également celles de la vie privée, ce qui pose de nouveaux problèmes en termes de sécurisation des données et de Droit de la personne. Sur ce point, l'avis du CESE ne répond pas suffisamment aux problématiques soulevées par le traitement des données et le respect de la vie privée.

Ce sujet est pourtant capital et crucial. Sans aller rechercher les pratiques des géants du Web que sont Google, Apple, Facebook et Amazon, tout près de nous, l'exemple de nos journaux en ligne est éclairant : ces derniers tirent une partie de leur revenu de la revente des données de leurs visiteurs à des entreprises tierces. Les données sont un enjeu crucial, parce qu'elles sont devenues la nouvelle monnaie du monde numérique. Pour accéder à des services en apparence gratuits, il est demandé à l'utilisateur de renseigner un formulaire. Le prix à payer pour utiliser le service est de consentir à céder ses données personnelles. En deux mots : si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit !

C'est pour préserver la sécurité de leurs données que la plupart des professions libérales détentrices du secret professionnel, comme les avocats et les médecins, correspondent aujourd'hui par des messageries privées et sécurisées qu'ils financent eux-mêmes.

Ainsi, le groupe des professions libérales préconise la création d'une réglementation spécifique, sur le modèle d'un Code du traitement des données et du respect de la vie privée.

Concrètement, il deviendrait possible d'avoir accès à des plateformes numériques interdisant l'exploitation des données privées sans l'accord exprès de leurs propriétaires.

Nous assistons aujourd'hui à une mutation radicale de l'économie. Le groupe des professions libérales souhaite que la France se donne les moyens d'en faire des opportunités de progrès et d'activité pour tous plutôt qu'un facteur de risques et d'exclusion.

Le groupe des professions libérales a voté l'avis.